

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 16/11/2023</p> <p>Nombre de conseillers en exercice :13</p> <p>Présents : 11</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAUX EN LOUDUN</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>SEANCE DU 22 Novembre 2023</p> <p>L'an Deux Mil Vingt-trois, le mercredi 22 novembre à 19 H, le Conseil municipal de Ceaux en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : GALLET Jean-Luc, adjoint, REIGNER Audren, conseiller délégué, LIAGRE Bruno, MENNESSON Evelyne, MAUPOINT Francette, FIORILLO Katia, DUPRÉ Alicia, BOISSELLIER Nicolas, MEUNIER François, AUBERT Nicolas.</p> <p>Excusé : ACIER Jean-Marie ayant donné pouvoir à M. Régis SAVATON</p> <p>Absent : AOUATE Jérôme,</p> <p>Secrétaire : Jean-Luc GALLET</p>
<p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>Renouvellement du contrat d'assurance e la collectivité à l'égard des agents</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 23/11/2023 ; et de la publication le 23/11/2023</p>	<p>La commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la CNRACL.</p> <p>Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de renouveler pour un an avec les nouvelles conditions générales 2024.</p> <p><i>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Accepte le renouvellement du contrat,</i> ● <i>Autorise le maire à signer ce dernier.</i>
	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Régis SAVATON</p>   <p style="text-align: right;">Le secrétaire Jean-Luc GALLET</p> 

AR Prefecture
086-218600443-20231122-202311N2-DE Reçu le 23/11/2023